

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°873) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES CAGE ET LANDOWSKI A MONSIEUR CYRILLE ROBIC, A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-208 EN DATE DU 23 MAI 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Cyrille ROBIC, domicilié au 16 rue Saint Vincent, 94120 Fontenay-sous-Bois, afin de s'exercer seul au piano, en salle Cage, les lundis 17 avril, 15 et 22 mai et 5 juin 2023 de 16h00 à 17h00 ; en salle Landowski, les samedis 15 et 22 avril, 13, 20 et 27 mai, et 3 et 10 juin 2023 de 11h00 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec Monsieur Cyrille ROBIC, domicilié au 16 rue Saint Vincent, 94120 Fontenay-sous-Bois, une convention de location de salle, pour un montant de 110 € T.T.C. (cent-dix euros) pour les frais de location, afin de s'exercer seul au piano, en salle Cage, les lundis 17 avril, 15 et 22 mai et 5 juin 2023 de 16h00 à 17h00; en salle Landowski, les samedis 15 et 22 avril, 13, 20 et 27 mai, et 3 et 10 juin 2023 de 11h00 à 12h00;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230523-Imc1H10771H1-AR

Date de réception en Préfecture : 23/05/2023

Date de Publication : 23/05/2023